



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autistes

Question écrite n° 81092

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la méthode dite des 3i (individuelle, intensive, interactive) pour accompagner les enfants et adolescents autistes. Il semble que cette méthode novatrice présente des résultats encourageants qui permettent dans une majorité de cas de scolariser les jeunes en milieu ordinaire. En outre, elle a l'avantage d'avoir un coût de prise en charge globalement inférieur à celui d'autres traitements. Il lui demande si le Gouvernement envisage de reconnaître la méthode des 3i et d'autoriser un soutien financier des maisons départementales des personnes handicapées aux parents qui la choisirait pour soigner leurs enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81092

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4221

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)